



Frontignan, Novembre 2025

CODE DE CONDUITE INTERNE – HEXIS

Convaincu que la performance est étroitement liée au respect des normes éthiques et déontologiques, le Groupe HEXIS entend rappeler, dans le présent Code de conduite, les engagements et les valeurs du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, de développement durable et de respect des droits humains, engagements qui sont partagés par l'ensemble de ses collaborateurs.

Application et adhésion au Code de conduite

Ce Code de conduite s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des dirigeants d'HEXIS quel que soit leurs fonctions, leurs responsabilités, ou leur ancienneté et à tous les collaborateurs et dirigeants des filiales HEXIS.

HEXIS encourage ses filiales et ses sociétés affiliées à veiller au respect des lois, des règlements et des conventions nationales et internationales en vigueur.

Le Code de conduite interne, qui s'inscrit dans la politique de conformité du Groupe, est le socle sur lequel s'appuie l'ensemble des politiques, chartes, codes de conduite adoptés par le Groupe sur le domaine de l'éthique et des comportements à adopter. Il est entendu que chaque entité du Groupe HEXIS pourra compléter ces politiques par des chartes spécifiques qui leur seront propres et qui seront conformes à la réglementation locale.

Le Code de conduite interne vise à guider les collaborateurs HEXIS dans leur conduite et leur comportement afin qu'ils soient le plus éthique et le plus responsable possible. Il est important pour la direction d'HEXIS d'exposer à travers ce code, les règles, les valeurs et les principes qu'HEXIS se fixe et respecte au quotidien afin d'agir au mieux.

Ce Code de conduite tend au respect général de tous les pactes mondiaux et s'appuie essentiellement sur la déclaration des droits de l'Homme, sur le pacte mondial des Nations Unies, sur les conventions imposées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou encore les principes directeurs de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Les actions entreprises par le Groupe HEXIS tournent autour de plusieurs valeurs :

- **L'intégrité** : le Groupe HEXIS tient particulièrement à l'intégrité de ses collaborateurs. L'honnêteté et la transparence sont des qualités essentielles que nous recherchons pour représenter HEXIS.



- **Le respect** : le respect est la qualité première recherchée chez nos collaborateurs. Il est plus qu'essentiel pour nous de s'entourer uniquement de personnes qui partagent cette valeur essentielle.
- **L'égalité** : Le Groupe HEXIS rejette toutes formes de discrimination, que celle-ci concerne le sexe, l'origine, le handicap ou autres.
- **Le bien-être** : Le bien-être et la santé de nos collaborateurs sont au centre de notre système managérial. Il est donc primordial pour nous, que les salariés se sentent bien et en sécurité au sein de notre société.
- **L'innovation** : HEXIS met en avant la créativité et l'innovation dans le but de toujours se diversifier, de progresser et d'évoluer en continu.
- **La création de valeur** : Il est essentiel pour nous de répondre à toutes les attentes de nos parties prenantes. Il est impératif pour HEXIS de fournir à ses clients des produits de qualité ; de répondre à leurs demandes ; d'améliorer son activité.

1. Le respect des droits de l'homme

Le respect et la protection des personnes et des droits humains sont au cœur des préoccupations du Groupe HEXIS qui s'engage ainsi à respecter et à promouvoir dans ses relations avec ses collaborateurs et ses partenaires, les normes internationales en vigueur : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies, les 8 conventions fondamentales de l'OIT ainsi que le Pacte Mondial des Nations Unies.

Chaque collaborateur est tenu de respecter ces principes ou de dénoncer tout acte qui constituerait une violation des droits humains.

HEXIS s'engage à assurer à ses collaborateurs le droit de s'exprimer et d'être entendus. La liberté d'association et le droit de négociation collective font l'objet de deux des huit conventions fondamentales de l'OIT. C'est pourquoi, le Groupe HEXIS s'engage à respecter et à préserver ces droits.

Le Groupe HEXIS rejette expressément le travail forcé ou obligatoire ou tout ce qui peut se rapprocher d'une forme d'esclavage moderne ou du trafic d'être humain. Les salariés ne doivent pas travailler sous la menace de leur supérieur ou sous peine de sanction, ils doivent travailler de leur plein gré et doivent pouvoir rompre leur contrat avec HEXIS s'ils le souhaitent, selon les règles nationales légales et/ou conventionnelles en vigueur.

De la même façon, le travail et/ou l'exploitation des enfants sont interdits au sein du Groupe. Conformément à la convention numéro 138 de l'OIT, il est strictement illégal d'employer un enfant de moins de quinze ans. Le Groupe HEXIS s'engage à n'employer aucune personne en deçà de l'âge légal et conformément aux législations nationales. Dans le cadre des contrats passés avec des étudiants, la direction s'engage à ne pas imposer des horaires de travail de nuit ou empêchant la scolarité.



2. Les conditions de travail

Le Groupe HEXIS accorde une importance au bien-être de ses collaborateurs et s'attache à créer un environnement de travail sûr, inclusif, et respectueux.

Le Groupe HEXIS s'engage à garantir la protection de la santé physique et mentale de ses collaborateurs. Elle veille pour cela à promouvoir une bonne qualité de vie au travail, une articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et la pratique d'une activité physique.

Le Groupe HEXIS lutte aussi fermement contre toute forme de violence physique ou verbale et condamne tout comportement constitutif de harcèlement, d'intimidation ou de menaces. Chaque collaborateur est tenu d'agir de manière responsable et exemplaire dans ses interactions avec ses collègues, les clients ou toute autre partie prenante.

Le Groupe HEXIS entend également promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Toute forme de discrimination est donc strictement interdite au sein du Groupe HEXIS. Il y a discrimination lorsqu'il y a une différence de traitement ou un traitement négatif liés à une caractéristique personnelle : l'âge, le sexe, la religion, les opinions politiques, une situation de handicap ou de grossesse, l'origine, l'orientation sexuelle ou autre.

Chaque personne doit être traitée de manière juste et égale en ce qui concerne l'embauche, le salaire, la promotion, ou la formation, et seules les compétences, le travail fourni et l'engagement des collaborateurs doivent être pris en compte.

HEXIS se conforme aux lois nationales applicables concernant les horaires de travail. Celles-ci ne doivent en aucun cas dépasser les durées maximales hebdomadaires et quotidiennes fixés par des conventions ou des législations nationales et internationales en vigueur telles que l'Organisation Internationale du Travail, notamment par la convention numéro 30. Les heures supplémentaires ne dépassent en aucun cas les limites légales ou conventionnelles ; le nombre minimal de jours de congés donnés aux employés est respecté et ce peu importe le poste du collaborateur.

HEXIS s'engage à respecter les lois en vigueur concernant la rémunération. De ce fait, HEXIS s'engage à verser un salaire régulier qui ne peut pas se trouver inférieur au minimum légal ou conventionnel, à rémunérer les heures supplémentaires au minimum au taux légal et à respecter toutes les exigences légales relatives aux avantages sociaux.

3. La sécurité, la santé et les normes au travail

Au vu des conventions numéros 155 et 187 de l'OIT, le Groupe HEXIS respecte toutes les législations et réglementations en vigueur concernant la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail.

HEXIS considère la sécurité et la santé au travail de ses collaborateurs comme une priorité et s'engage à disposer d'une organisation adaptée à son activité, lui permettant de prévenir les risques d'accident et de maladie professionnelle de son personnel mais aussi des personnes pouvant être impactées

(intervenants extérieurs...). Les risques professionnels (accidents, maladies...) doivent ainsi être évalués sur chaque poste de travail.

Le Groupe HEXIS s'engage également à livrer des produits répondant aux normes de qualité et de sécurité les plus élevées afin de garantir la satisfaction des clients et de préserver sa compétitivité. Les produits fournis par HEXIS ne doivent pas mettre en danger la santé ou l'environnement et ne doivent pas contenir des matières interdites par les réglementations du pays où est exercée l'activité. Chaque collaborateur doit respecter ces normes et signaler tout défaut de conformité. De plus, le Groupe HEXIS porte une attention particulière à la production et au transport des matières dangereuses afin de n'impacter ni la santé d'un collaborateur ni d'avoir un impact négatif sur le sol, l'air ou l'eau.

4. L'environnement et le développement durable

Le Groupe HEXIS s'engage à protéger l'environnement et la santé humaine et s'engage à disposer d'une organisation adaptée à son activité lui permettant de maîtriser et de diminuer les impacts environnementaux négatifs de ses activités et produits, notamment de réduire les émissions atmosphériques.

Le Groupe HEXIS s'engage ainsi à respecter toutes les lois et réglementations en matière environnementale, comme, par exemple, la réglementation française des ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement).

Le Groupe HEXIS s'inscrit dans une démarche d'éco-conception de ses produits et il sensibilise ses fournisseurs de matières premières sur ces aspects. HEXIS entend également promouvoir une économie circulaire, en favorisant la valorisation et le recyclage de ses déchets.

Le Groupe HEXIS attend de ses collaborateurs qu'ils soient tout autant engagés sur l'utilisation responsable des ressources.

Le Groupe HEXIS cherche en permanence à améliorer sa démarche environnementale. Il s'engage donc à soumettre ses processus à des audits de vérification ainsi qu'à des audits de certification dès que cela est nécessaire. HEXIS a ainsi obtenu en juillet 2020 la certification ISO 14001, reconnue au niveau mondial, qui certifie la mise en place d'un système de management environnemental conforme aux normes.

Le Groupe HEXIS s'engage également, chaque année, à publier un rapport RSE construit autour de 4 axes :

- Réduire durablement et significativement l'impact environnemental
- Agir éthiquement au sein de nos territoires
- Innover et évoluer tous ensemble vers une filière plus responsable
- Réunir les conditions de travail propices



En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, HEXIS est pleinement engagé dans une démarche d'amélioration continue de son système managérial RSE en s'appuyant sur les 17 objectifs de Développement Durable des Nations Unies qui couvrent l'intégralité des enjeux de développement (climat, biodiversité, égalité des genres, prospérité économique, éducation etc...).

HEXIS s'engage, chaque année, dans son rapport RSE rédigé sur la base de ces objectifs, à communiquer sur ses avancements et améliorations notamment concernant ces objectifs de développement durable.

5. Ethique des affaires

Le Groupe HEXIS s'engage à mener ses activités de manière intègre et loyale, notamment en matière de concurrence.

Toutes formes de corruption ou toutes actions qui peuvent s'interpréter comme telles sont strictement interdites au sein du groupe. Le Groupe HEXIS exige de ses collaborateurs une transparence totale. Il interdit ainsi à ses collaborateurs de promettre, offrir, donner, solliciter ou recevoir, de manière directe ou indirecte, de l'argent ou tout autre objet de valeur à un tiers ou de la part d'un tiers dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage indu.

Les collaborateurs du groupe ne doivent pas non plus accepter des avantages tels que des cadeaux ou des dons pour lesquels le but est d'obtenir un traitement préférentiel. Le Groupe HEXIS est particulièrement vigilant quant à la valeur nominale modeste des cadeaux ou privilèges accordés aux collaborateurs d'HEXIS. Ces cadeaux doivent être légaux, exceptionnels, correspondre à une occasion particulière et ne doivent pas être dissimulés.

De plus, le Groupe HEXIS exige de ses collaborateurs le respect total des lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. La pratique de pots de vin, de corruption, de blanchiment d'argent, d'extorsion et de détournement de fonds est strictement interdite au sein du groupe.

Le Groupe HEXIS lutte contre la concurrence déloyale et donc ne se livrera à aucun acte de ce type. Il s'engage à respecter le droit de concurrence, ce qui signifie qu'il nous est interdit de nous accorder avec nos concurrents pour fixer des prix, pour truquer des appels d'offres ou de s'associer à un concurrent dans le but d'éliminer la concurrence sur un projet. Nos opportunités commerciales sont traitées de façon équitable et éthique.

Pour respecter la plus grande neutralité et veiller à ce qu'aucun intérêt personnel n'interfère dans la prise de décisions, chaque collaborateur doit identifier les risques de conflit d'intérêts et en informer la hiérarchie le cas échéant dans le but d'agir dans l'intérêt de l'entreprise. Au sein du groupe HEXIS, les décisions commerciales sont prises en toute neutralité et impartialité.

6. Le choix de nos fournisseurs / partenaires

Afin d'être le plus éthique possible tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe HEXIS s'est engagée à porter une attention particulière sur le choix de ses fournisseurs et prestataires. Ce



choix s'appuie sur des éléments objectifs et équitables et sur le respect des règles régissant la libre concurrence.

Il est, par ailleurs, imposé à nos fournisseurs un code de conduite qui doit être dûment respecté. Ce code de conduite traite du volet social, économique et environnemental. Si l'un de nos fournisseurs venait à déroger à ce code de conduite, HEXIS se réserve le droit d'interrompre toute collaboration avec le fournisseur défaillant en cas d'infraction grave ou répétée.

À travers sa politique d'achats responsables, le Groupe HEXIS démontre l'importance du choix des fournisseurs dans sa démarche. Le Groupe HEXIS souhaite collaborer uniquement avec des partenaires partageant ses valeurs.

7. Protection des données personnelles et confidentielles

Le Groupe HEXIS met tout en œuvre pour protéger les données personnelles et les informations confidentielles, que ce soit celles de ses employés, de ses fournisseurs ou encore de ses clients.

Les collaborateurs s'engagent à respecter la confidentialité de certaines informations commerciales, financières, juridiques, ou relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Toutes les entités du Groupe HEXIS s'engagent à protéger la vie privée des personnes et à respecter les principes et obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) lorsqu'elles sont amenées à collecter des données. Il convient ici de rappeler que les données personnelles, au sens du RGPD, sont une information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (données d'identification, professionnelles, financières, géographiques, ou sensibles).

Chaque pôle de travail faisant partie du groupe HEXIS doit tout mettre en œuvre pour respecter la réglementation locale et européenne en vigueur, telle que RGPD, et éviter au maximum la perte, l'utilisation abusive, la divulgation, le vol, la modification ou encore la communication de ces données.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles, il est possible de contacter le délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : rgpd@hexisgroup.com.

8. Dispositif d'alerte

Le Groupe HEXIS a mis en place un dispositif d'alerte permettant à tout collaborateur ou tout tiers de signaler tout manquement avéré ou potentiel aux lois et règlements ou aux différents codes de conduite ou politiques internes.

Ce signalement doit être fait de bonne foi et sans contrepartie financière.

Le Groupe HEXIS garantit à chaque collaborateur qui aura lancé une alerte la confidentialité absolue de son identité et de la teneur de son alerte, et une protection contre des mesures de représailles, notamment disciplinaires. Elle garantit également la confidentialité de chaque signalement (identité du lanceur d'alerte, des personnes visées et des documents ou informations transmis).



Conformément aux termes de la procédure interne du dispositif d’alerte déployée par le Groupe HEXIS et publiée sur le site internet Hexis Graphics ([Qualité & Environnement - HEXIS Graphics](#)), l’alerte peut être réalisée sur une plateforme sécurisée (WhistleB) ou directement auprès de la Direction ou d’un supérieur hiérarchique.

Chaque alerte reçue est traitée avec diligence et équité par des personnes qualifiées et impartiales.

En cas de manquements avérés, des mesures correctives, y compris disciplinaires, pourront être prises. Les personnes qui auront lancé l’alerte seront, quant à elles, informées des mesures prises, dans le respect de la confidentialité et de la vie privée des personnes impliquées.

9. Ethique numérique

Le Groupe HEXIS s’engage à utiliser les technologies numériques, et notamment l’intelligence artificielle, de manière légale, responsable et éthique en veillant au bon équilibre entre les aspects humains et techniques.

10. Conséquences du non-respect du présent code de conduite

Toute violation de ce code de conduite doit être signalée afin qu’HEXIS puisse prendre les mesures nécessaires.

Le non-respect peut avoir de graves conséquences pour l’image et la réputation de l’entreprise et impacter négativement la confiance de nos clients. Il peut également exposer le Groupe HEXIS à des sanctions financières, voire des poursuites pénales.

C’est pourquoi, en cas de manquement ou de violation des règles énoncées dans le présent code, le Groupe HEXIS se réserve le droit d’appliquer des sanctions disciplinaires à l’encontre des collaborateurs défaillants pouvant aller jusqu’au licenciement.

il est donc important que chaque collaborateur prenne connaissance, comprenne et respecte le présent code de conduite.

Fait à :

Le.....

NOM Prénom du signataire :

Signature